Le peuple valdôtain

1 • **L'Union Valdôtaine,** Mouvement politique qui se rattache aux principes du Fédéralisme global, a comme finalité d'assurer l'épanouissement du caractère ethnique et linguistique du peuple valdôtain ; d'en servir les intérêts culturels, politiques, sociaux et économiques ; de favoriser la coopération entre les communautés ethniques. **2 • L'Union Valdôtaine** s'engage à réaliser la souveraineté politique du Val d'Aoste par les voies démocratiques afin de seconder l'aspiration du peuple à l'autogouvernement dans le cadre d'une Europe unie des Peuples.

15 FÉVRIER 2007 • 0,40 euros • Poste Italiane S.p.A. - Spedizione in A.P. D.L. 353/2003 (conv. in L. 27/02/2004 n° 46) art. 1 comma 1 DCB - AOSTE • LIV année • N. 1800

7

www.unionvaldotaine.org
www.lepeuplevaldotain.it

EDITORIAL

Les lignes directrices du Congrès

Guido Cesal

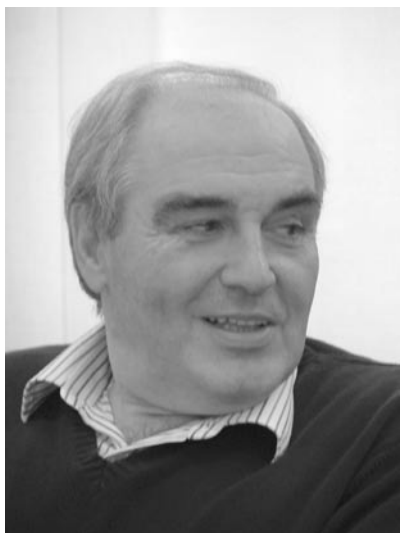

Qu'il y ait de la part de certain secteur du centre droite une tentative de se rapprocher de l'Union Valdôtaine est un fait incontestable.
Que certains Unionistes soient sensibles aux chants mélodieux des sirènes berlusconiennes est tout aussi indéniable. Les attaques, violentes, souvent arbitraires, provenant d'un groupe des DS justifieraient cette tentative de dialogue tout à fait inédite en Vallée d'Aoste.
Il faut tout de même considérer qu'un Mouvement politique comme le nôtre ne se conduit pas selon les sympathies et les antipathies, ni selon les opportunités du moment, mais sa ligne politique est le fruit d'un débat et d'une synthèse de différentes positions que le Congrès a défini et que les organes, les élus et les simples militants doivent s'engager à réaliser.
Le Congrès de juin dernier à Saint-Vincent à fixé la ligne politique de l'Union Valdôtaine.
Cette ligne ne peut pas s'adapter ou se modifier selon les caprices de qui voudrait la plier à ses propres convictions personnelles ou à l'opportunisme contingent. Il faut donc que tout le monde se tranquillise, prenne acte qu'aucune modification du parcours indiqué n'est aujourd'hui admise, que les lignes du Congrès sont claires et qu'elles doivent être respectées jusqu'au bout et sans incertitudes.
Evidemment rien ne nous empêche de dialoguer avec n'importe qui, de rechercher, sur les questions institutionnelles et sur la définition de nouvelles règles une convergence de toutes les forces politiques.
La confrontation, dans un système démocratique est indispensable mais il faut qu'elle se réalise dans le respect du rôle de chacun des acteurs concernés. Envisager de nouveaux, de différents parcours politiques n'est pas possible en ce moment et en cette situation.
C'est un point sur lequel nous devons être clairs pour éviter de solliciter des attentes, de semer le doute et l'incertitude. Nos adhérents ont des difficultés à bien comprendre toutes les facettes, toutes les implications d'un débat politique qui est déjà suffisamment incompréhensible et confus.
Si après, quelqu'un pense que ce qui a été déterminé par le Congrès n'est plus actuel, il suffit de demander la convocation d'un Congrès extraordinaire afin que nos bases puissent débattre et se confronter sur un éventuel nouveau projet.
Jusqu'à maintenant les lignes, en ce qui me concerne mais aussi, je crois, en ce qui concerne la majorité des Unionistes, sont bien tracées et personne ne peut envisager des issues différentes par rapport à ce qui a été décidé.
J'ai mis à disposition du Mouvement mon modeste engagement pour poursuivre un but et si l'on veut changer de direction, il faut que l'on procède aussi à remplacer la personne qui a été chargée de le rejoindre.
Le Conseil Fédéral tout entier partage cette position et réaffirme avec force la validité des résolutions votées lors du dernier Congrès. Tout est possible en politique mais il faut que la clarté, la transparence, le respect des règles soient garantis. Les ambigüités et les équivoques sur les options fondamentales sont à refuser et les questions doivent être affrontées avec clarté.
C'est seulement ce que nous demandent les Unionistes, c'est simplement ce que prétendent les Valdôtains.

Caveri et Ottoz au Mali

« Les Régions peuvent faire la différence dans la coopération au développement »

Le Président de la Région, Luciano Caveri et le Conseiller régional Eddy Ottoz ont participé, le 9 février dernier, aux 3èmes « Rencontres Internationales des Régions Francophones », ayant pour thème « Entreprendre en francophonie » qui ont eu lieu à Bamako, au Mali.
Un rendez-vous organisé par l'Association Internationale des Régions Francophones – A.I.R.F., en collaboration avec l'Organisation Internationale de la Francophonie et le Haut Conseil des Collectivités territoriales du Mali.
Lors de la rencontre le Président Caveri a présidé la table ronde « Les conditions du développement local » en soulignant que : *« Le développement local repose sur la faculté des sociétés de déterminer leur épanouissement en s'appuyant sur les caractéristiques de leur espace naturel, humain, culturel, traditionnel et institutionnel* » pour ajouter qu'« *une bonne gouvernance locale alliée à une dynamique de projet peut conduire à la réunion des conditions à un vrai développement* ».

« *Aujourd'hui* – a poursuivi Luciano Caveri – *les Régions, véritable expression des exigences et des attentes des populations et par là de la démocratie de proximité, peuvent faire la différence dans la coopération au développement».*
Puis, en se rapportant au problème de l'eau le Président a souligné que : « Les *choix que nous avons fait dans les Alpes peuvent être utiles à l'ensemble du globe* », pour enfin terminer avec la considération que : « L'*échange d'expériences et de bonnes pratiques doit rester l'objectif principal des Régions francophones, qui représentent un ensemble original, basée sur une communauté universelle de langage, qui se nourrit du dialogue entre peuples de différents continents, de différentes traditions, de différentes langues maternelles*».

Samedi 10 février

Jour de la mémoire en souvenir des victimes des « Foibe »

Samedi 10 février dernier, dans la Salle du Gouvernement régional, a eu lieu la cérémonie de commémoration du «Jour de la mémoire», institué pour conserver et renouveler le souvenir de la tragédie des Italiens et de toutes les victimes des « Foibe» et de l'exode de leurs terres des Istriens, Fiumani, Juliens et Dalmates.
Pendant la cérémonie l'Assesseur aux Territoire, à l'Environnement et aux Ouvrages publics Albert Cerise a remis au nom du Président de la République Giorgio Napolitano, selon le décret du 29 avril 2006, une médaille et un parchemin de reconnaissance à Elena Radizza, en souvenir du grand-père Salvatore Radizza, mort le 2 octobre 1943 a Curzola (Dalmatie) ensemble aux autres civils et militaires italiens.
« *Il faut ensevelir définitivement les raisons de la haine*, – a souligné Cerise – *des prévarications et de la vengeance qui ont été à la base du massacre des «Foibe» et de l'exode* » pour terminer en rappelant que « *le massacre des «Foibe» et une page de l'histoire pas encore tournée parce qu'il n'y a pas encore la certitude du nombre de personnes qui ont été tuées et qui ont injustement payé pour être italiens et pour être des hommes libres».*

De plus pour célébrer cette journée, le «Comitato 10 febbraio» a organisé à Aoste, Courmayeur et Pont-Saint-Martin des points de récolte de signatures pour dénommer une rue en souvenir de martyres des «Foibe» et des exilés italiens. Enfin le soir, à l'Hostellerie du Cheval Blanc à Aoste, a été organisée une conférence avec la projection d'un documentaire sur ce sujet.

Caveri à Bruxelles pour le Comité des Régions

«Combler le vide existant en ce qui concerne le haut débit» et «Plan d'action 2010 pour l'e-gouvernement: accélérer l'instauration de l'administration en ligne en Europe dans l'intérêt de tous». Voici les deux propositions qui ont été abordés par le Président de la Région Luciano Caveri et qui ont été approuvées le mardi 13 février dernier, à Bruxelles à la 68ème Session plénière du Comité des Régions en tant que membre de la délégation italienne du Comité. Caveri a souligné que la *«disponibilité de la connectivité à haut débit à des prix accessibles sur tout le territoire de l'UE est un élément essentiel pour garantir la qualité des services aux citoyens, afin de promouvoir la compétitivité et la productivité sur les territoires, ainsi que permettre le développement capillaire de la société de l'information et de la connaissance même dans des zones qui traditionnellement en sont exclues. La fourniture de connectivité haut débit devrait être garantie au pair des services universels, tels que l'eau potable et la fourniture d'énergie électrique.»*

Séance du Gouvernement du vendredi 9 février 2007: principales décisions

PRÉSIDENCE DE LA RÉGION
L'Exécutif a approuvé la proposition de programme de coopération transfrontalière Italie-France Alpes Alcotra 2007/2013.
Par ailleurs, il a donné son feu vert à l'organisation du Comité de conception du programme Objectif 3 «Coopération territoriale France-Italie 2007-2013» qui se réunira les 15 et 16 février 2007, à Aoste. Il a débloqué à ce titre une enveloppe de 15.000 Euro.

SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET POLITIQUES SOCIALES
Le Gouvernement a approuvé l'accréditation institutionnelle de la coopérative d'aide sociale «L'esprit à l'envers» d'Aoste et a autorisé l'exercice d'une activité socio-sanitaire offrant un service territorial de soins psycho-socio-éducatifs destiné aux patients psychiatriques.
Il a par ailleurs donné son autorisation à l'exercice pour une structure sanitaire, dans la commune de Cogne, destinée à usage de dispensaire pour la physiothérapie et la réhabilitation.
Aux termes de la loi régionale n°80/1990, l'Exécutif a fixé à 9.226 Euro le montant de la subvention en faveur de la commune d'Arnad pour le solde du contrôle technique et administratif, de la direction des travaux et de l'état final des travaux de rénovation du centre de rencontre et du foyer-logement de ladite commune.
Il a par ailleurs entériné la répartition des ressources régionales du Fonds national pour les politiques sociales, s'élevant à 2.236.750 Euro au titre de l'année 2006, entre les différents secteurs d'intervention.

AGRICULTURE ET RESSOURCES NATURELLES
Le Gouvernement a approuvé le programme 2007 d'identification du bétail présenté par l'Association Régionale Eleveurs Valdôtains et a engagé pour ce faire un montant de 320.000 Euro.
Aux termes de la loi régionale n°13 de 2005, il a par ailleurs donné son accord à l'organisation du cours de qualification pour les professionnels d'agrotourisme prévu en 2007.
La somme engagée à cet effet s'élève à 15.500 Euro.

ACTIVITÉS PRODUCTIVES ET POLITIQUES DU TRAVAIL
Conformément à la loi régionale n°6 de 2003, l'Exécutif a octroyé des aides en capital pour un montant total de 523.173 Euro à plusieurs entreprises artisanales qui avaient présenté une demande en ce sens en 2006. Il a également entériné le programme annuel des interventions en matière de politiques actives du travail et d'actions de développement des services pour l'emploi, aux termes de la loi régionale n°7 de 2003.

ÉDUCATION ET CULTURE
Le Gouvernement a débloqué un montant de 34.505 Euro pour l'organisation – de concert avec la Federachon valdotena di teatro populero – de la 28ème édition de la manifestation «Printemps théâtral» qui se tiendra au Théâtre Giacosa d'Aoste et à l'Auditorium de Pont-Saint-Martin. Enfin, l'Exécutif a décidé de transférer à la Commune d'Issime les financements de l'Etat pour la poursuite du projet d'expérimentation de trois guichets linguistiques en walser et a débloqué à cette fin une enveloppe de 97.800 Euro.

TERRITOIRE, ENVIRONNEMENT ET OUVRAGES PUBLICS
L'Exécutif a examiné la proposition relative au Plan régional opérationnel des travaux publics 2007.

TOURISME, SPORTS, COMMERCE ET TRANSPORTS
Des aides d'un montant global de 41.200 Euro ont été accordées à 8 clubs de ski et au Comitato Trofeo Angelo Bozzetti-Ettore Bionaz en vue de l'organisation de manifestations sportives, en programme pour les mois de février et mars 2007.
Conformément à la loi régionale n°20 de 1991, le Gouvernement a octroyé une aide de 3.550.000 Euro à la Fondation pour la formation professionnelle touristique de Châtillon, au titre de l'activité institutionnelle 2007 de cette dernière.
D'autre part, l'Exécutif a approuvé la modification du contrat de service signé avec la société Pila spa et a prorogé la durée de la gestion de la télécabine Aoste-Pila jusqu'au 31 décembre 2028 pour permettre la mise aux normes technique et fonctionnelle de ladite installation et a engagé une dépense de 736.226 Euro à cet effet.

«Étude J. PIEROPAN»
ASSURANCES TOUTES BRANCHES
VIE – INCENDIES – ACCIDENTS – AUTOS – VOLS
RISQUES AGRICOLES – TRANSPORTS – RISQUES DIVERS, ETC.
Pour Vos nécessités, tenez présent que l'intérêt est réciproque si Vous vous adressez à l'Agence de
Jean et Rosette PIEROPAN
19, rue de la Porte Prétorienne
11100 AOSTE ☎ **0165 36 33 44**

Avis aux destinataires

Conformément aux dispositions de la loi n° 196 du 30 juin 2003, nous vous informons que les coordonnées de ceux qui reçoivent chez eux le « Le Peuple Valdôtain » apparaissent dans la liste des adresses de l'Union Valdôtaine. Le titulaire du traitement est le Mouvement politique Union Valdôtaine, 29, av. des Maquisards - 11100 Aoste. Nous vous informons également qu'aux termes de l'article 7 dudit décret il vous est possible de demander à tout moment la modification, la mise à jour où l'effacement des données vous concernant, en écrivant simplement à

Union Valdôtaine - 29, Av. des Maquisards - 11100 Aoste.

NOUVELLES EN BREF

Restauration ou construction d'appartements à louer

Le Gouvernement régional dans sa séance du 3 février dernier, sur proposition de l'Assesseur au Territoire, à l'Environnement et aux Ouvrages publics Albert Cerise a défini, pour l'année 2007, les termes pour la présentation des demandes pour accéder à la contribution en compte capital prévue par la loi régionale n°5/2003, pour la restauration ou pour la construction d'appartements à louer selon un loyer conventionné.
Les demandes pourront être présentées du jeudi 15 février 2007 et au mardi 15 mai 2007 et devront être rédigées sur des formulaires préparés par le Service du bâtiment résidentiel de l'Assessorat du Territoire, Environnement et Ouvrages publics, 2, rue Promis, à Aoste, qui est à disposition pour fournir les informations nécessaires selon l'horaire suivant: du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et le lundi et le mardi de 14h00 à 16h30.
Pour tout autre renseignement s'adresser aux numéros de téléphone suivants: 0165-272761 – 0165-272604.

Biens sylvo-pastoraux de Montjovet

L'Assessorat de l'Agriculture et des Ressources naturelles communique que, par disposition n°159 du 17 janvier 2007, a été approuvée la révision du plan économique des biens sylvo-pastoraux de propriété ou gérés par la Commune de Montjovet, valable pour la période de quinze ans 2007-2021.
Les copies qui constituent le Plan sont déposées auprès de la Maison communale.
Les intéressés pourront prendre vision du Plan et produire d'éventuelles réclamations directement au Bureau compétent de la Commune de Montjovet, jusqu'au 15 mars 2007.

Déclaration de responsabilité pour les indemnités d'accompagnement des invalides civils

L'Assessorat de la Santé, du Bien-être et des Politiques sociales communique que, aux termes des la loi régionale n°11/99, les titulaires d'indemnités d'accompagnement sont tenus, dans le délai du 31 mars de chaque année, à présenter – sous suspension du bénéfice économique – une déclaration de responsabilité (aux termes de la loi régionale n°18/99 et du Dpr. n°445/2000) relative à la subsistance ou à la non subsistance d'un état d'hospitalisation dans une structure d'assistance. La documentation pour l'auto-certification peut être retirée, et ensuite rédigée et signée, et consignée à nouveau au Service Invalides Civils, situé rue Festaz, 55 à Aoste, (tél. 0165-32302/32917/33651), du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00.

Route d'Antagnod

La Présidence de la Région informe que, pour permettre la fluidité du trafic et pour régler de façon optimale le passage des véhicules pendant la période hivernale, a été établie, par arrêt, l'institution d'un sens unique dans les rues des Guides, au milieu de Champoluc, pour le trajet compris entre la bifurcation entre les rues Balmes et la place de Champoluc, de la route régionale n°5 d'Antagnod, en direction Antagnod-Champoluc. La limitation à la circulation sera en vigueur jusqu'à minuit du lundi 11 avril 2007.

Le peuple valdôtain
Hebdomadaire de l'U.V. et du groupe de l'U.V. au Conseil régional

Editeur
« Nouvelle Editrice Le Peuple » S.r.l.
27, 29 Av. des Maquisards
Aoste - Tél. 0165.235191
Fax 0165.364289
e-mail : nouvelleditrice@tin.it
redaction@lepeuplevaldotain.com

Directeur responsable
Giuseppe CERISE

Directeur adjoint
Lucien CAVERI

Coordination politique
Guido CESAL

La page 4 est coordonnée par le Groupe U.V. du Conseil de la Vallée

Enr. trib. d'Aoste n. 2 du 24-5-1954

Imprimerie « Arti Grafiche DUC »
16, Grand-Chemin Saint-Christophe
Tél. 0165.236888 Fax 0165.360014

CCP 11739117

IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ

PUBLICITÉ s'adresser à
MUSUMECI SPA
97, loc. Amérique
11020 Quart
Tél. 0165.76.12.06 - Fax 0165.76.11.12

TARIFFE INSERZIONE
TARIFFE A MODULO

CLIENTI LOCALI
• Commerciali : € 21,00 al modulo
• Occasionali : € 26,00 al modulo
• Finanziari, legali : € 31,00 al modulo

CLIENTI NAZIONALI
• Commerciali : € 26,00 al modulo
• Occasionali : € 36,00 al modulo
• Finanziari, legali : € 41,00 al modulo

SCONTI PER INSERZIONI CONTINUATIVE

Questo periodico è iscritto all'Unione Stampa Periodica Italiana

Saison culturelle

Ravis par «Vis à Vies»

Christel Lambot

Le soir du lundi 12 février n'invitait pas particulièrement à mettre le nez dehors, mais les courageux qui se sont rendus au Théâtre de la Ville d'Aoste pour le concert de «Vis à Vies» n'auront pas été déçus. Cela a été un spectacle à écouter, à voir, à vivre.
L'époustouflante Myriam Daups – chanteuse, musicienne, danseuse, claquettiste et parfois auteur –, accompagnée de trois guitaristes virtuoses, a entraîné le public valdôtain dans un univers tour à tour tendre, mélancolique, un tantinet féministe, humoristique, joyeux, en un seul mot… magique! Les ingrédients de cet enchantement sont nombreux: l'étonnante variété du répertoire et des instruments, le talent des tous les artistes impliqués, les textes, les mélodies du compositeur Gérard Dahan.
Chanson après chanson, «Vis à Vies» ne cesse de ravir le public avec de nouvelles surprises, à commencer par la voix cristalline de Myriam Daups, qui sonne toujours très juste, non seulement pour ce qui est des notes, mais aussi pour ses accents, pour l'émotion qu'elle transmet naturellement. Ensuite, viennent les instruments: la chanteuse s'essaie volontiers à la basse et au violon, mais surtout au sapato (une sorte de planche électronique à jouer du bout des pieds, conçue spécialement pour elle), grâce auquel elle obtient des rythmes et des effets sonores qui tombent toujours à propos.
Ainsi qu'elle l'explique avec humour au public, le sapato lui permet de mener la danse… et cela a tout pour plaire! Les paroles des chansons, elles, touchent toujours au cœur de l'humain: avec délicatesse, elles mettent en scène toutes sortes de personnages et de multiples problématiques.
La mère, l'enfant, le couple, mais encore la guerre, les injustices, la folie… Chaque chanson est un récit vécu avec sentiment.
Parmi les moments d'émotion intense, «Lisa», l'histoire d'une fillette qui danse pour complaire à sa mère, ou «La ballade à Hugo», berceuse moderne au texte qui interpelle («Mais petit sais-tu qu'icibas/Chaque rose a ses épines/Y'a des hommes qu'on déracine/Et des arbres qu'on abat… »).
Parmi les moments les plus pétillants, «Paresseuse», dénonciation énergique d'un verbe trop souvent mal conjugué (je travaille, tu travailles, il travaille, nous travaillons, vous travaillez,… ils profitent!), «Faut que ça brille, faut que ça mousse», sur le bonheur des tâches ménagères, et «Comme ça m'chante».
Cette dernière chanson semblerait presque un manifeste de «première», le tout premier album de «Vis à Vies», fraîchement paru et sur le point d'être commercialisé en France: «C'est sans chichi sans tralala/ Ni «yop la boum» ni «y'a d'la joie»/C'est pas branché ça fait du bien/C'est comme ça, comme ça vient».
C'est effectivement ainsi, mais il est certain que, derrière cette simplicité et cette facilité apparentes, se cache un sacré travail. Chapeau bas!

Vendredi 16 février à Saint-Vincent

«Il Terrone, l'Ebreo e lo Zingaro»

Pensez aux personnes les plus désagréables qui vous viennent à l'esprit mais pas n'importe lesquels, les meilleurs dans leurs genres: un «terrone», un Juif et un Bohémien. Donnez-leur l'instrument qui fait le plus de bruit (la trompette, une par personne évidemment) et laissez-les faire ce qu'ils veulent. Quoi que l'on en pense, les gens voudront absolument y être, les voir et surtout les entendre. Une contradiction? Peut-être. Mais une des plus belles contradictions à laquelle il vous sera donné d'assister. Il s'agit de Roy Paci, le «volcanique» trompettiste sicilien, de Frank London, le musicien klezmer le plus éclectique et de Boban Markovic, le Roi des Balkans, tous les trois accompagnés par l'Orkestar de ce dernier. Les plus grands classiques de la tradition sicilienne, les mélodies juives de la grande histoire, les rutilantes danses de la Serbie et les compositions ad hoc de ces trois artistes seront assaisonnés par l'orchestre de Markovic, qui a été au service de Goran Bregovic pour les films de Kusturica et plusieurs fois primé au Festival de Guca. Le résultat? Bruit à gogo, irrésistible frénésie dansante et un rythme assassin avec trois trompettistes comme on en trouve plus et comme certainement on en trouvera plus.
La verve du «terrone», la classe du Juif et la puissance du Bohémien, tous sur une seule scène. Divertissement assuré ! Réfléchissez un peu: vous écoutez un « terrone », un Juif et un Bohémien qui vous transmettent leur façon d'être en musique, en amour et en accord, bruyants et amusants.
Et peut-être qu'à la fin du spectacle, vous vous sentirez, vous aussi, l'un d'eux. Incroyable, hein? Oh non…
Prix du billet entier 12,00 Euro, billet réduit 8,50 Euro.

A Aoste

Trois importantes expositions

Au cours de l'automne dernier, plusieurs expositions ont été inaugurées et parmi celles-ci quelques-unes sont encore ouvertes au public jusqu'au mois de mars et avril 2007.
Il s'agit avant tout de l'exposition «Sculptures» de Fernando Regazzo, en l'Eglise Saint-Laurent d'Aoste, dont les horaires sont les suivants: mardi – dimanche de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h30, fermée le lundi (entrée libre) et qui fermera le 18 mars 2007.
Cette exposition présente au public cinquante sculptures sélectionnées dans la production récente de l'artiste aostois.
Regazzo, qui vit et travaille à Aoste, a hérité de la passion pour l'art de son père, musicien, peintre et sculpteur.
Par la suite, grâce au travail d'étude quotidien et les contacts fréquents avec d'autres sculpteurs, il a acquis la conscience du volume et la force de la composition.
Il a exposé aussi bien en Italie qu'à l'étranger, à Toronto, New York, Dallas et Los Angeles.
Rappelons en outre le buste du professeur Deffeyes dans les jardins du Palais Régional et un bas-relief de la poètesse Anaïs Ronc Désaymonet à l'intérieur du même bâtiment.
Une autre exposition à laquelle nous pouvons encore assister : «Ciels, Terres et Eaux – Le paysage dans la peinture flamande et hollandaise entre le XVI[e] et le XVII[e] siècle» dont l'espace d'exposition est au Musée Archéologique d'Aoste et qui restera ouverte jusqu'au 9 avril prochain. (Horaire: tous les jours de 9h00 à 19h00 – Entrée 5 Euro – tarif réduit 3,50 Euro; Billet couplé avec celui de l'exposition «Cammina Cammina: 150 ans de photographies d'enfants dans les Collections Alinari – Entrée 6 Euro – tarif réduit 4 Euro).
Cette exposition présente une sélection de près de 90 œuvres sur bois, toile et cuivre qui proviennent de nombreuses collections privées et de certains grands musées italiens et étrangers.
Les œuvres présentées offrent une occasion unique pour quiconque désire découvrir ou étudier ce volet si particulier de la grande peinture européenne.
L'on propose au visiteur un itinéraire qui lui permettra de découvrir les variations qu'a traversées l'élaboration du paysage nordique entre la fin de la Renaissance et l'âge baroque.
Concernant l'exposition qui peut être encore visitée jusqu'au 15 avril 2007 à Aoste, il s'agit de «Cammina Cammina – 150 ans de photographies d'enfants dans les Collections Alinari», au Centre Saint-Bénin, tous les jours de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h30 – Entrée 3,00 Euro. Tarif réduit 2,00 Euro.
Billet couplé avec celui de l'exposition «Ciels, Terre et Eaux» (voir ci-dessus).
Ce témoignage offre au public cent trente photographies consacrées à l'histoire des enfants et de leurs droits qui s'affirment peu à peu, de la moitié du XIX[e] siècle jusqu'à nos jours.
Les sections photographiques proposent des parcours liés aux thèmes des quelques droits essentiels de l'enfant tels que le droit à l'éducation et à la formation, le droit à la santé.
Chacune des trois expositions propose un catalogue bilingue italien-français reproduisant les œuvres en question.

Pour d'autres informations s'adresser à:
a.andruet@regione.vda.it,
tél. : 0165-230545,
u-mostre@regione.vda.it,
www.regione.vda.it.

Lundi 26 février

«Portes Ouvertes» aux Archives Historiques

A l'occasion des célébrations pour l'anniversaire de l'Autonomie régionale, l'Assessorat de l'Education et de la Culture communique que, lundi 26 février prochain, les Archives historiques régionales seront ouvertes au public, pour des visites guidées.
Les visites auront lieu pour des groupes de 12/15 personnes au maximum, le matin à 8h30, à 10h et à 11h30, et l'après-midi à 15h, et se dérouleront dans les locaux des Archives historiques régionales, situées à Aoste, 2, place de l'Académie Saint-Anselme, dans l'ancien siège de la Province, qui fut également le premier siège du Gouvernement régional.
Les Archives historiques régionales conservent et mettent à la disposition des chercheurs le matériel historico-documentaire concernant notamment les familles nobles les plus importantes de la Vallée d'Aoste (les comtes de Challant, les comtes de Vallaise, les barons Roncas, les barons d'Avise et autres), s'échelonnant sur une période qui va du XIII[e] siècle au XIX[e].
En plus de cette activité de conservation, les Archives offrent des services d'information et de consultation pour les chercheurs, les étudiants et les instituts de recherche italiens et étrangers, ainsi que de diffusion de l'histoire et de la culture locale à travers l'Ecole de Paléographie et Diplomatique, le Séminaire d'Histoire valdôtaine et les publications de caractère scientifique.
«*Je tiens à souligner* – déclare l'Assesseur à l'Education et à la Culture, Laurent Viérin – *l'activité que les Archives Historiques déploient, depuis leur fondation en 1950, dans l'œuvre de récupération, conservation et mise en valeur du patrimoine historique et archivistique ayant trait à l'histoire valdôtaine, depuis le Moyen-Age jusqu'à l'époque contemporaine.*
L'opportunité que ces visites peuvent offrir à tout le monde de s'approcher de ce riche patrimoine, s'avère donc l'un des moyens les plus efficaces pour accroître l'intérêt et la sensibilité, notamment chez les jeunes générations, à l'égard de la connaissance de notre passé, ce qui constitue un fondement essentiel pour orienter les choix du présent et progresser dans le futur. »
Tous ceux qui voudront profiter de cette occasion devront réserver préalablement la visite en s'adressant au numéro de téléphone 0165-44586.

Les séances du Conseil peuvent être suivies en directe ou enregistrées sur le site http://www.consiglio.regione.vda.it/banche_dati/video_on_demand_f.asp?tipo=1&pagina=1

Engagement de la communauté valdôtaine et des institutions pour une participation plus responsable à la construction du projet européen

Jeudi dernier, le Conseil régional a approuvé à l'unanimité la résolution «Engagement de la communauté valdôtaine et des institutions pour une participation plus responsable à la construction du projet européen». En voici le texte:

A l'approche du 50ème anniversaire des Traités de Rome et pour encourager la reprise du processus de ratification du Traité constitutionnel européen, indispensable aux fins de la réalisation du « projet européen»,
– étant donné la vocation européenne de la Vallée d'Aoste, qui puise les racines de son autonomie dans les valeurs fédéralistes et européennes;
– conscient de l'importance croissante de la dimension européenne dans la vie des citoyens;
– conscient du fait qu'un mode de gouverner correct se fonde sur des principes de proximité, de subsidiarité et d'interdépendance;
– convaincu que le processus d'unification de l'Europe de la paix et de la solidarité est nécessaire et inéluctable;
– certain du rôle fondamental que les autorités régionales et locales peuvent jouer pour former chez les citoyens une forte conscience européenne à travers une meilleure communication de l'Europe vers le citoyen;

LE CONSEIL RÉGIONAL S'ENGAGE A

– mobiliser les citoyens valdôtains quant aux thèmes européens qui ont une influence majeure sur leur vie, de façon à encourager une participation plus responsable à la construction du projet européen;
– demander à ses élus d'œuvrer de concert pour établir un lien démocratique entre l'Union européenne et les citoyens et pour rassembler les requêtes de ces derniers;
– encourager l'introduction dans les programmes scolaires de cours d'instruction civique portant sur la signification du projet européen, les valeurs sur lesquelles il se fonde, ses origines et les défis de l'avenir;
– mettre en place en Vallée d'Aoste une Consulte européenne au sein de laquelle les forces sociales, culturelles et politiques, de même que les organisations internationales et les mouvements attentifs aux questions européennes puissent se retrouver pour un échange fructueux, donnant ainsi naissance à un organe de soutien et de consultation utile aux politiques pro-européennes de la Vallée d'Aoste;
– imprimer un nouvel élan à l'engagement de la communauté valdôtaine tout entière, afin de répondre aux attentes de celles-ci et de faire en sorte que, dans le cadre d'un dispositif statutaire ad hoc ou d'une mesure insérée dans la loi électorale, un représentant de la Vallée d'Aoste puisse siéger au Parlement européen;
– encourager et relancer les jumelages entre entités internes à l'Europe, afin de développer les rapports de fraternité et de solidarité;
– mobiliser les réalités européennes francophones afin de resserrer entre elles les contacts et la solidarité, pour qu'ensemble, elles puissent faire face aux problèmes spécifiques à l'Europe;

DEMANDE

– à l'Union européenne que les politiques communautaires visent essentiellement la résolution des problèmes qui touchent le plus les citoyens valdôtains comme par exemple: l'emploi, le développement des zones rurales et des zones de montagne, la sécurité, la protection de l'environnement, l'immigration et l'intégration sociale et qu'elles continuent à respecter l'autonomie spéciale de la Vallée d'Aoste qui ne consiste pas en une séparation à proprement parler des compétences administratives mais découle d'une situation historique séculaire; requiert aussi que cette dernière finance et supporte adéquatement les mécanismes de protection et de reconnaissance des langues de ses diverses minorités et qu'elle veille à ce que les mesures y afférentes soient effectivement appliquées ;
- au Gouvernement italien de s'activer pour la participation des Régions et des Provinces autonomes à la phase ascendante du processus de formation du droit communautaire et d'autoriser dès à présent les ministres régionaux à prendre part aux réunions européennes du Conseil des ministres, dans le cadre des délégations italiennes ;
– à la délégation italienne du Comité des régions d'être un intermédiaire visible entre le système des autonomies du pays et l'Union européenne, de garantir le respect des principes de proximité, de subsidiarité et d'interdépendance et de se faire le porte-parole des attentes locales dans le cadre européen, sans perdre de vue la sauvegarde des prérogatives propres aux autonomies spéciales ;
- aux médias nationaux et locaux de faire en sorte que l'information et la communication de l'Union européenne, ou relative à l'Union européenne, soit considérée comme un fondement indispensable de leur rôle d'information et de divulgation.

L'activité des Commissions

Mardi 13 février 2007 – IVème Commission permanente *Essor économique*

audition quant aux problématiques inhérentes au service postale de notre région : représentants des Organisations syndicales Sic, Cgil, Slp Cisl, Uil Post et Savt.

Lundi 12 février 2007 – IIème Commission permanente *Affaires générales*

audition du Président de la Région Luciano Caveri et de l'Assesseur au Territoire, à l'Environnement et aux Ouvrages publics Alberto Cerise concernant la proposition de loi n°146 *«Dispositions en matière de charges. Modifications des lois régionales n°18 du 28 avril 1998 et n°12 du 20 juin 1996»*;
proposition de loi n°146 *«Dispositions en matière de charges. Modifications des lois régionales n°18 du 28 avril 1998 et n°12 du 20 juin 1996»*;
audition du Président de la Région Luciano Caveri et de l'Assesseur au Bilan, aux Finances, à la Programmation et aux Participations régionales Aurelio Marguerettaz concernant la proposition de loi n°145 *«Modification de la loi régionale n°90 du 27 décembre 1989 (Normes en matière de bilan et de comptabilité générale de la Région autonome Vallée d'Aoste)»*;
Proposition de loi n°145 *«Modification de la loi régionale n°90 du 27 décembre 1989 (Normes en matière de bilan et de comptabilité générale de la Région autonome Vallée d'Aoste)»* ;
audition de Marino Vicentini Président de l'Association des Artisans Vallée d'Aoste, d'Eugenio Salmin Président de Confartigianato Vallée d'Aoste et de Giuseppe Censi Président de la Confédération Nationale de l'Artisanat concernant le projet de loi n°148 *«Nouvelle réglementation de l'Institut Valdôtain de l'Artisanat de Tradition (IVAT)»*. Rapporteur: le Conseiller Renato Praduroux ;
projet de loi n°148 *«Nouvelle réglementation de l'Institut Valdôtain de l'Artisanat de Tradition (IVAT)»*. Rapporteur: le Conseiller Renato Praduroux.

Mardi 6 février 2007 – IVème Commission permanente *Essor économique*

audition quant à l'acte administratif *«Lignes directrices stratégiques prévues par l'article 4 de la loi régionale n°10/2004»* du représentant de Confindustria Vallée d'Aoste, de représentants de l'Association des Artisans Vallée d'Aoste, de Confartigianato Vallée d'Aoste et de la Confédération Nationale de l'Artisanat, du représentant de Vallée d'Aoste Structure S.r.l.;
acte administratif *«Lignes directrices stratégiques prévues par l'article 4 de la loi régionale n°10/2004»*;
audition sur le projet de loi n°149 *« Manutention, pour l'année 2007, du système normatif régional. Modifications de lois régionales et autres dispositions »* de l'Assesseur aux Activités productives et aux Politiques du Travail Leonardo La Torre (articles 14, 15, 16, 17, 18 et 19), de l'Assesseur au Tourisme, aux Sports, au Commerce et aux Transports Ennio Pastoret (articles 33, 35, 36 et 37);
projet de loi n°149 *«Manutention, pour l'année 2007, du système normatif régional. Modifications de lois régionales et autres dispositions»*. Rapporteur : le Conseiller Renato Praduroux.

Convention UNESCO

Satisfaction du Président Ego Perron

Le Président du Conseil de la Vallée Ego Perron exprime sa pleine satisfaction quant à l'approbation de la part du Parlement du projet de loi de ratification et d'exécution de la Convention sur la protection des diversités des expressions culturelles de l'UNESCO.
«Il s'agit d'un texte juridique historique, a affirmé le Président Perron, *qui établit la culture comme le gouvernail du développement de la société. Je ne suis très satisfait de la décision du Parlement parce qu'il s'agit de l'achèvement d'un travail de sensibilisation réalisé par le Conseil de la Vallée qui, au fil du temps, a plusieurs fois sollicité l'adhésion à cet instrument juridique de droit supranational»*.
«Il s'agit en particulier d'une victoire de la Commission Éducation, Communication et Affaires culturelles de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie que je préside, a souligné le Président Perron, *grâce à un travail accompli avec constance et détermination ; Commission qui a joué, tout au long de ces dernières années, un rôle de précurseur quant à cet important dossier, en faisant de la diversité culturelle sa priorité stratégique»*.
Et le Président Perron de conclure: *«Une telle reconnaissance à un niveau national ne fait que confirmer l'importance de la Francophonie sur l'échiquier international, surtout dans le domaine des politiques culturelles. Le but est, d'une part, de mieux protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles et, d'autre part, de créer les conditions qui permettront aux différentes cultures d'interagir librement pour s'enrichir mutuellement»*.

COMMUNICATION

Chères lectrices, chers lecteurs,
Chaque semaine, vous lisez sur cette page un compte rendu de l'activité du Groupe Union Valdôtaine au sein du Conseil de la Vallée.
Notre principale préoccupation est de vous informer de manière claire et précise du travail que nous, Conseillers de l'Union Valdôtaine, faisons chaque jour avec passion et sérieux.
C'est pourquoi nous vous invitons à nous écrire afin de nous faire part de vos réactions: demande de précisions concernant un projet de loi, une motion, une résolution ou concernant l'activité des Commissions; manifestation de votre satisfaction ou de votre perplexité quant à un thème abordé lors d'une séance du Conseil de la Vallée. N'hésitez donc pas à nous écrire et nous vous répondrons (**dans la rubrique «Nos lecteurs réagissent…»**), autant que faire se peut, dans les plus brefs délais.
Adressez votre courrier à l'adresse suivante:
Nouvelle Editrice Le Peuple - Rubrique «Nos lecteurs réagissent…»
16, Localité Grand Chemin - 11020 Saint-Christophe
ou par fax au 0165-261469

Conseil communal de Nus

Le premier Conseil communal de Nus de 2007 a été convoqué pour discuter d'interrogations, d'interpellations et de motions. En ouverture, l'Assemblée a discuté de manière approfondie deux interrogations.
La première sur l'institution de la bibliothèque communale, la deuxième sur la Commission d'étude pour la réalisation d'un boulodrome intercommunal prévu à Fénis. En ce qui concerne le premier point, l'Assesseur compétent, Nello Fabbri, a précisé que: *«L'institution d'une bibliothèque est une grande opportunité. Il est certain qu'afin de prévoir un tel service il est nécessaire d'avoir du personnel à consacrer à cette fonction. Nous traversons une période d'économies qui nous ne permet pas d'aller dans cette direction. Nous pensons au contraire utiliser notre énergie pour la création d'un centre culturel, un pôle, qui trouverait place dans les locaux de l'ancien CPN, où les habitants de Nus pourront, avec l'intervention de l'administration publique, trouver une réponse à leurs besoins culturelle».* Les interrogations conclues, l'attention a été portée sur cinq interpellations: tout d'abord il a été question de l'ouverture d'une épicerie, après sa fermeture en 2005, dans la zone haute du territoire.
«Après l'intérêt de la part d'un privé qui n'a ensuite abouti à rien – a expliqué le Syndic – *la coopérative Indigo, qui gère sur le territoire l'Auberge de jeunesse présente à proximité de l'Observatoire Astronomique de Saint-Barthélemy, nous a demandé un rendez-vous qui a été fixé pour la semaine prochaine pour présenter une proposition d'ouverture d'un commercial.*
Nous écouterons avec attention ce qui nous sera présenté, bien conscients de l'importance de redonner un service pour les habitants de la partie haute de Nus».
Le Conseil s'est poursuivi avec l'interpellation concernant les travaux de modernisation de la route nationale en localité la Plantaz, qui sera déclassée en route communale.
«Au mois de décembre, nous avons demandé un contrôle de l'Anas – a affirmé l'Assesseur Gino Bortoli dans sa réponse – *Malheureusement plusieurs fois le rendez-vous a été annulé et c'est seulement le 26 janvier que les techniciens des deux entités se sont rencontrés.*
*Nous sommes maintenant en attente de la signature qui sanctionne officiellement le passage de propriété et qui nous donne l'autorité pour intervenir sur cette portion de route».*La quatrième interpellation a concerné les données présentées dans le budget 2007 et triennal 2007/2009 concernant les impôts communaux sur les immeubles, le Syndic Grange a affirmé que: *«Nous sommes en train de faire des contrôles pour combattre l'évasion fiscale et nous pensons pouvoir récupérer d'importantes ressources. Ce qui a été voté est une prévision, qui sera mise à jour en cas de besoin au cours de l'année».*
Dans la dernière interpellation le thème de la zone Chatelair a été abordé, qui tout d'abord devait être transformée en un centre de conduite en sécurité et, dernièrement, en une école de vol léger pour pilotes de haute montagne.
À ce propos, le Syndic Gian Marco Grange a rappelé que *«la zone est de propriété de la Communauté de montagne Mont-Emilius. Le collège des dix Syndics a récemment signé un accord qui permet à l'Aéroclub Corrado Gex l'utilisation de la zone. Il s'agit sans doute d'une proposition touristique intéressante. L'intention est de trouver une solution définitive pour la zone et de prévoir un parcours pour les piétons qui puisse rejoindre à la piste cyclable en phase de réalisation».*
En fermeture des travaux, quelques minutes ont été consacrées aux équilibres fonctionnels de l'actuel plan d'aménagement, qui ont été vérifiés et dont le Conseil a pu prendre connaissance grâce à un rapport présentée par l'Assesseur Gino Bortoli.

Intervention de l'Assesseur Marguerettaz

Rapport sur les entreprises et l'économie locales

Vendredi 9 février dernier, l'Assesseur régional au Budget, aux Finances, à la Programmation et aux Participations régionales Aurelio Marguerettaz est intervenu à la présentation du Premier rapport sur les entreprises et l'économie locales, organisée par la Chambre de Commerce Valdôtaine.
A cette occasion l'Assesseur régional a fait plusieurs déclarations. D'abord il a souligné que «*La communauté valdôtaine a bien sûr des difficultés mais elle maintient un niveau élevé de bien-être, et représente un modèle à suivre et un choix de développement duquel on peut être fiers*».
Ensuite, en réponse au secrétaire général du Censis, Giuseppe De Rita (qui avait défini la société valdôtaine *«en tant que société riche et satisfaite, mais qui dans le futur a besoin de nouveaux objectifs»*), Marguerettaz a déclaré partager ce raisonnement, et a insisté sur la *«nécessité d'un effort commun pour dessiner des scénarii futurs»*.
«*Le problème* – a continué l'Assesseur régional aux Finances – *est que nous nous trouvons face à trop de positions de défense, étant donné que tout un chacun veut changer les autres mais personne se veut changer lui-même».*
Pour Marguerettaz le moteur pour une relance économique et sociale passe par la *«promotion de la culture d'entreprise qui aujourd'hui n'est pas considérée comme une valeur»*.
«*Il est nécessaire* – a-t-il conclu – *d'opérer un changement de cette mentalité exprimée par la pensée de plusieurs jeunes valdôtains pour lesquels une place dans l'Administration régionale ou au Casino représente la solution la meilleure pour leur futur*».

LintyAuto VENDITA.ASSISTENZA.RICAMBI
19, Plan Félinaz Charvensod (AO) 0165.262286 www.lintyauto.com

*Esempio ai fini di legge 154 del 17/02/92: Škoda Octavia 1.4 80CV Euro 15.470 (prezzo chiavi in mano I.P.T. esclusa) - importo finanziato Euro 15.250 - spese istruttoria pratica Euro 200 - durata 24 mesi - importo rata 635,41 - TAN 0,00% - TAEG 1,51% - salvo approvazione Škoda Credit. Offerta valida fino al 28.02.2007.

Identité valdôtaine

Limites et opportunités

Joseph Rivolin

Nous sommes parvenus à la fin de notre série d'articles, dans lesquels nous avons évoqué les caractéristiques géographiques, ethno-linguistiques et juridiques particulières, la destinée historique propre à la Vallée d'Aoste: autant d'éléments que l'évêque Bailly signalait, au XVII[e] siècle déjà, pour caractériser ce que nous appelons aujourd'hui l'identité valdôtaine, telle qu'elle s'est définie jusqu'au début du XX[e] siècle.
Nous avons aussi souligné l'évolution qu'a subie la société locale au cours de ces dernières décennies et ses conséquences identitaires, sur lesquelles a pesé, depuis la création de l'Etat italien, en 1861, l'effort de « normaliser » la Vallée d'Aoste dans un contexte politique et culturel fortement axé sur les dogmes nationalistes.
La progression de l'idée nationaliste et la religion laïque de l'Etat-nation, prônées par le Risorgimento, puis par le Fascisme, ont aboutit aux aberrations qui ont ensanglanté le XIX[e] et surtout le XX[e] siècle, à la décadence de l'Europe et à l'essor de l'impérialisme américain.
Pour ce qui concerne la Vallée d'Aoste, la mentalité nationaliste n'a pas manqué d'avoir de fâcheuses répercussions, en la transformant en un cul-de-sac marginalisé: une marginalisation d'autant plus grave, qu'elle ne fut pas seulement économique. La nature profonde de notre tradition culturelle, en effet, nous empêchait de nous identifier tant à une Italie nouveau-née, dans laquelle nous avions été englobés quasiment par hasard, qu'à une France dont nous n'avions presque jamais partagé les destinées historiques; d'où l'impossibilité de nous reconnaître pleinement, en tant que Valdôtains, dans l'une ou l'autre communauté dite « nationale».
Le concept de «nation» n'est d'ailleurs pas univoque.
Deux notions différentes au moins existent: celle romantique, de matrice allemande, qui privilégie l'identité ethno-linguistique, et celle de matrice française, fondée sur les mythes de la «nation volontaire» et du «plébiscite de chaque jour», qui identifie la nation à l'Etat.
Comment pourrions-nous donc nous définir, en tant que Valdôtains, nous qui sommes rattachés culturellement et linguistiquement à la Francophonie, et politiquement à l'Italie?
On pourrait synthétiser notre appartenance «nationale» par le paradoxe suivant: si nous étions des Allemands, nous serions Français; mais puisque nous sommes des Français, nous sommes Italiens. C'est dire combien l'application des dogmes nationalistes est inadéquate, dans le cas des communautés telles que la nôtre, que le caprice de l'histoire et la mentalité stato-nationale ont cantonnées dans le rôle de «minorités».
Le mot «minorité» est sans doute réductif, par rapport à la vocation naturelle de communautés qui constituent naturellement des «ponts» entre les peuples.
Notre principal atout consiste justement à remplir un rôle de liaison, dans un espace politique qui dépasse désormais largement la dimension stato-nationale: il s'agit de l'utiliser pour mettre en valeur les potentialités latentes de notre peuple et de notre territoire.
De nouveaux défis apparaissent à l'horizon, venant de l'Est européen, mais surtout du Sud du monde: pour les affronter il est nécessaire de tirer de notre patrimoine identitaire le meilleur de nos ressources, d'élaborer des projets efficaces et de les mener à bonne fin; nous devons aussi nous rendre compte de nos limites, pour les dépasser.
L'histoire valdôtaine est malheureusement jalonnée de projets ayant avorté à cause de l'incapacité des classes dirigeantes d'exprimer une véritable leadership orientée vers des objectifs constructifs.
Notre culture régionale a toujours été par trop axée sur un idéalisme qui ne tient pas compte du décalage entre les buts et les moyens pour les atteindre.
On s'arrête au détail, le plus souvent pour en exalter les potentialités négatives, et on perd de vue le but général.
En cela, les personnalismes jouent un rôle dévastateur, tout comme le masochisme procédurier, qui est une tragique constante des faillites de notre système socio-politique et qui pousse à couper le cheveu en quatre sur les formes, les règles, les positions de principe et autres fausses idoles, ne faisant qu'envenimer les rapports sociaux, voire les relations personnelles.
Nous sommes parvenus à une étape cruciale de notre destinée de peuple.
Des opportunités s'offrent, en raison notamment de la chute des cloisonnements stato-nationaux qui nous collaient au rôle folklorique de «minorité»: il ne faut pas les gaspiller et rater, une fois encore, le train de l'histoire.
Il n'est pas certain qu'il repassera de sitôt.

(Fin)

Le 7 février dernier

La Vallée d'Aoste collabore avec la Biennale de Venise

Dans les prochains mois, la Vallée d'Aoste pourrait collaborer avec la Biennale de Venise.
Cette proposition qui a été faite le mercredi 7 février dernier au du Palais régional lors d'une rencontre entre les représentants du Gouvernement régional: le Président Luciano Caveri et l'Assesseur à l'Éducation et la Culture Laurent Viérin, et les représentants de la Biennale: le Président David Croff, le Directeur général Gaetano Guerci et Renato Quaglia Directeur organisateur de l'Exposition internationale «Arti Visive».
«*Cette rencontre* – a expliqué Caveri – *voulait définir la possibilité d'entreprendre une série d'initiatives pouvant se marier avec le Fort de Bard et avec d'autres espaces d'exposition de la Vallée d'Aoste. Pour le moment, nous avons décidé de créer un «Comité de pilotage», composé par les représentants de la Région, du Fort de Bard et de la Biennale, pour définir un protocole de collaboration*».
La Biennale de Venise peut se vanter de 112 années d'histoire dans le domaine de l'art contemporain et sa renommée est connue dans le monde entier.
«*Il s'agit d'une rencontre positive* – a commenté l'Assesseur Viéri – *qui nous permettra de nous insérer dans un réseau d'autres réalités pour étudier un éventuel échange et pour des expositions et pour des projets communs dans le domaine du tourisme culturel*».

Le 16 février dernier

Comité de coopération France-Italie

Le Comité de conception du futur programme Objectif Coopération territoriale France-Italie s'est réuni le vendredi 16 février dernier à Aoste, dans le Salon des manifestations du Palais régional.
La réunion, qui a été ouverte à 9h30 par le Président de la Région Luciano Caveri, avait pour objectif d'approbation du Programme opérationnel à transmettre à la Commission européenne pour l'amorce des négociations qui amèneront à la décision d'attribution du Fonds européen de développement régional (FEDER) pour la période 2007/2013.
En particulier le groupe de travail a examiné les actions à mettre en place pour la période 2007-2013 quant à l'élaboration de politiques de cohésion. Pour ce faire, le Gouvernement régional a débloqué une enveloppe de 15.000 Euro.
L'Objectif 3, pris en examen, soutient l'adaptation et la modernisation des politiques nationales et européennes d'emploi, d'éducation et de formation.
Des initiatives seront mises en place destinées à combattre le chômage, à renforcer les systèmes de formation et d'éducation pour développer l'adaptation nécessaire afin de faire face aux changements économiques, techniques et technologiques du monde du travail, favoriser l'insertion professionnelle des personnes en difficulté et promouvoir l'égalité des chances entre les femmes et les hommes.
La politique de cohésion devrait bénéficier, pour la période 2007-2013, d'un budget de 308 milliards d'Euro, soit 35,7% du budget européen et 0,37% de l'investissement national brut de l'Union à 27.
Cette politique, dotée d'un tiers du budget total de l'Union, apparaît comme un des principaux instruments communautaires permettant de mettre en œuvre la stratégie fixée à Lisbonne (printemps 2000) en faveur de la croissance et de l'emploi à l'horizon 2010.
Le Comité de conception est composé par les représentants politiques des territoires concernés par le programme de coopération transfrontalière: les Régions Vallée d'Aoste, Piémont et Ligurie, les Provinces de Turin, Cuneo et Imperia, les Préfectures de Région et les Régions Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, les Départements de la Haute-Savoie, de la Savoie, des Hautes-Alpes, des Alpes de Haute-Provence et des Alpes Maritimes.
L'Ambassadeur en Italie de la Principauté de Monaco, qui pour la première fois sera associée au programme, a participé aussi à la réunion.

Premiers paiements des contributions pour les affectations en agriculture

L'Assesseur à l'Agriculture et aux Ressources naturelles, Giuseppe Isabellon, communique que, suite aux réunions avec les régions et la mise au point nécessaire des procédures, l'Agence pour les affectations en agriculture – AGEA – a débuté les paiements du Plan de Développement Rural pour 2006, paiements rendus possibles grâce aux avances financières régionales. Suite au premier transfert de 7,1 millions d'Euro, l'AGEA peut liquider l'Indemnité compensatoire aux 2.252 producteurs agricoles de la Région Autonome Vallée d'Aoste déjà insérés dans les listes de liquidation depuis le 15 octobre 2006.Restent encore à affecter, pour l'année 2006, 7,1 millions d'Euro relatifs aux mesures agro-environnementales et au prix de première installation des jeunes agriculteurs. Les paiements de ces prix, suite à une deuxième avance à l'AGEA de la part de la Région Vallée d'Aoste, sont prévus d'ici le mois de mars. La loi constitutive de l'Organisme payant régional sera discutée au Gouvernement régional au cours du mois de février après l'approbation du Conseil régional et la reconnaissance ministérielle, l'Organisme payant valdôtain sera à même d'affecter les fonds de façon autonome pour le Plan de Développement rural 2007-2013.

Calendrier des Carnavals de la Coumba Freide 2007

Samedi 17 février 2007
Gignod
9h30 – Sortie de la Benda à Planet et Excenex
21h30 – Soirée dansante à l'aire récréative avec l'Orchestre Club 2006
Roisan
15h00 – Carnaval pour les enfants au chapiteau du Chef-lieu
22h00 – Soirée dansante avec bals et musiques des années 60 et 70

Saint-Oyen
9h00 – Début du défilé et visite aux familles et aux locaux publics
21h00 – Soirée dansante auprès du Foyer de Fond au lieu-dit Flassin avec l'orchestre Lady Barbara

Dimanche 18 février 2007
Gignod
9h30 – Visite de la Benda aux familles de Variney, Arliod, Chez Roncoz, Savin

Doues
11h00 – Sortie des masques au lieu-dit Chef-lieu
14h00 – Les masques visiteront les hameaux de Champsavinal, Meylan, Chanet, Javiod
21h30 – Soirée dansante auprès du chapiteau près du camp du sport ave l'orchestre de Flavio Boverod

Saint-Rhémy-en-Bosses
9h00 – Messe en l'église du Bourg de Saint-Rhémy
10h30 – Départ des masques de Predumaz Falcoz
12h30 – Déjeuner avec les touristes dans les écoles élémentaires
14h30 – Départ des masques vers le centre

Lundi 19 février 2007
Doues
9h00 – Les masques visiteront les hameaux de Aillan, Coudrey, Châtellair. Pendant l'après-midi elles se rendront à Perruaz, Prabas, La Cerise
21h30 – Bal en masques au chapiteau avec l'orchestre de Lady Barbara. Remise de prix aux dix masques les plus originelles

Gignod
9h30 – Défilé de la Benda à Gignod Chef-lieu, Meysonnette et La Revoire

Roisan
8h30 – Sainte Messe pour les masques
10h00 – Visite des masques à Closellinaz, Massinod, Rhins et Ladret
20h00 – Théâtre dialectal au chapiteau du Chef-lieu avec la compagnie théâtrale « La Betise » d'Aymavilles. Suivra une « spaghettata » pour tout le monde

Mardi 20 février 2007
Doues
9h00 – Les masques visiteront les hameaux de Dialley, Plan d'Aillan, La Chenal. Pendant l'après-midi elles se rendront au Chef-lieu et à ses alentours
Gignod
9h30 – Sortie de la Benda à Signayes, Grand-Signayes, Saraillon, Ossan
21h30 – Soirée dansante à l'aire récréative avec l'orchestre « Viviana et les pagine dell'album »

Roisan
10h00 – Visite des masques aux villages de La Crétaz, Champvillair, Martinet avec défilé et clôture du Carnaval
21h00 – Bal en masques dans le chapiteau, riches prix aux masques les plus belles

Saint-Rhémy-en-Bosses
9h00 – Départ du Foyer de Fond. Visite aux familles du hameau de Cerisey
12h30 – Défilé et visite des hameaux Suil, Tat, Mottes, Merlo, Cuchepache

Section de Saint-Christophe
Nouveau Comité de direction

Président: Ezio Pasquettaz;
Vice-président: Ivo Magnin;
Secrétaire: Edi Désandré;
Membres: Cesarino Bionaz, Sergio Cheney, Enrica Follien, Devis Fruttaz, Sergio Navillod, Giovanni Pellizzeri Perrier, Alessandro Plat, Elso Tartin;
Membres de droit: Augusto Bionaz, François Désandré, Silvia Blanc, Davide Casola, Paolo Cheney, Luciano Fonte, Corrado Giachino, Alessandro Tillier, Luca Zuccolotto.

Section de Hône et Bard
Nouveau Comité de direction

Président: Donato Bordet;
Vice-président: Gabriele Vaser;
Secrétaire: Stefano Alberti;
Membres: Massimo Barbieri, Luigi Bertschy, Cesare Bottan, Giusy Petrelli, Renato Praduroux, Sri Wahyuni Terroni.

Section de Chambave
Nouveau Comité de direction

Président honoraire: Aimé Aymonod;
Président: Paolo Crétier;
Vice-président: Fedele Vuillermoz;
Secrétaire: Anna Verthuy;
Membres: Emerico Lucat (responsable du drapeau), David Mus, Eralda Bancod, Renato Bancod, Lorenzo Blanc, Renata Vesan, Luca Franceschini;
Membres de droit: Giuseppe Franceschini, Stefano Carletto.

DÉCÈS

La section de l'Union Valdôtaine de Courmayeur

a le regret d'annoncer le décès de

Monsieur
Christian VALENTINI
âgé de 30 ans

membre de notre section.

La communauté unioniste de Courmayeur présente ses condoléances les plus sincères à sa maman et à son papa, ainsi qu'à tous ses parents.

Batailles de Reines

Calendrier des combats

Cette année 2007 est particulièrement importante pour l'Association Batailles de Reines car elle représente sa 50ème année d'activité.
Nous vous communiquons ci-dessous le Calendrier des combats 2007.

DATE	LIEU	VACHES QUALIFIÉES POUR LA FINALE
25 mars 2007	Pont-Saint-Martin	12 bovins
1 avril 2007	Saint-Marcel	12 bovins
9 avril 2007	Quart	12 bovins
15 avril 2007	Jovençan	12 bovins
22 avril 2007	Gignod	12 bovins
25 avril 2007	Challand-Saint-Victor	12 bovins
29 avril 2007	Pollein	12 bovins
6 mai 2007	Villeneuve	12 bovins
29 juillet 2007	Col de Joux (St-Vincent)	12 bovins
5 août 2007	Vertosan	6 bovins
12 août 2007	Valtournenche	6 bovins
15 août 2007	Aoste	12 bovins
19 août 2007	Petit-Saint-Bernard	6 bovins
26 août 2007	By - Ollomont	6 bovins
2 septembre 2007	Brusson	6 bovins
9 septembre 2007	Valgrisenche	6 bovins
23 septembre 2007	Cogne	6 bovins
30 septembre 2007	Nus	12 bovins
7 octobre 2007	Saint-Christophe	12 bovins
14 octobre 2007	Gressan	12 bovins
21 octobre 2007	Finale régionale	198 bovins

Aux 198 vaches qui se seront classées à la fin du Concours régional 2007, il faudra ajouter les trois Reines régionales de 2006 pour un total de 201 bêtes participant à la Finale Régionale du 21 octobre prochain.

Fête de la Section de Pontboset

Nous sommes heureux de vous informer que

VENDREDI 23 FEVRIER 2007
aura lieu la **fête de la section**

Programme :
19h en l'église
Sainte Messe en commémoration des Unionistes défunts.

Suivra au **Restaurant «CHEZ ISABEL»**
20h00 - Vin d'honneur
20h30 - Dîner

Nous vous attendons tous avec vos familles ainsi que tous les sympathisants que vous voudrez inviter.

Le prix du dîner est de 25,00 euro.

Veuillez confirmer votre participation jusqu'au mercredi 21 février, dernier délai, en vous adressant à :

Siège périphérique de Pont-Saint-Martin	0125 80 73 93
Hôtel restaurant «Chez Isabel»	0125 80 32 80
M. le président Franco Jacquin	0125 80 35 41
	329 16 61 221
Ilo Chanoux	328 15 07 444

PARTICIPEZ NOMBREUX!

Un nouveau projet de loi pour les toits en lauzes

Le Gouvernement au cours de sa séance du 3 février dernier, sur proposition de l'Assesseur au Territoire, à l'Environnement et aux Ouvrages Publics Alberto Cerise, a décidé de soumettre au Conseil régional le nouveau projet de loi qui règlemente la distribution des bénéfices économiques en faveur de ceux qui sont sujets à l'obligation de construction des toits en lauzes.

«Le projet de loi proposé – a souligné l'Assesseur Cerise – *représente un pas ultérieur dans le domaine des transferts de fonctions de la Région aux Communes, dérivant de la réforme des autonomies locales.*

Une des innovations présentées est constituée par la définition de la contribution, qui est fixée sur la base de la typologie de lauzes installées, et qui reste indifférenciée sur l'entier territoire régional.

De plus, les adaptations de caractère technique et fonctionnel que l'expérience jusqu'ici acquise a suggéré ont été ensuite apportés».

Les nouveautés les plus importantes contenues dans la proposition de loi prévoient que:

– Les Communes redéfinissent, au moyen de procédures particulièrement simplifiées, les domaines territoriaux dans lesquels les édifices ne sont pas soumis à des limitations, en faisant attention à sauvegarder les édifices qui présentent des caractéristiques typiques (par rapport aussi au paysage), comme les centres historiques, ainsi que les édifices individuels, en excluant toutes ces zones qui, pour des raisons de localisation ou autre, n'ont pas la nécessité de cette tutelle.

En raison des plans d'aménagement en vigueur et de l'introduction sur le marché de nouvelles technologies visant à l'économie d'énergie, l'accomplissement des Communes devrait assurer une redéfinition cohérente des zones soumises à l'obligation, avec une attention particulière aux profils et aux exigences de sauvegarde du territoire;

– Les Communes affectent directement les contributions;

– Les caractéristiques techniques que doivent présenter les lauzes pour leur utilisation sont déterminées par le Gouvernement régional, sur base des critères fixés dans le projet loi.

Le tout afin de permettre une adéquation rapide des standards techniques et qualitatifs des matériaux, toujours en relation avec les technologies d'analyse les plus raffinées et avec l'introduction sur le marché de nouveaux matériels

– Le transfert des ressources nécessaires à l'exercice des nouvelles fonctions seront objet d'accords spécifiques avec Conseil Permanent des Collectivités Locales;

– La phase transitoire d'exercice des fonctions de la part de la Région se termine le 31 décembre 2008. Les modalités de détermination de la mesure unitaire des contributions, prévues à l'article 8, confirment le mécanisme déjà utilisé, toutefois la comparaison s'effectuera entre l'emploi de lauzes ayant les caractéristiques minimales et les tuiles de meilleure qualité.

L'introduction de possibles accroissements corrélés à une meilleure correspondance des caractéristiques des lauzes aux standards approuvés et aux majeurs coûts de transport pour les constructions situées dans des zones qui ne peuvent pas être atteintes avec viabilité ordinaire, représente une nouveauté.

La distribution de ce bénéfice n'est pas compatible avec d'autres types de facilitations et peut être répétée seulement après trente ans.

Initiative en faveur de l'économie d'énergie

«M'illumino di Meno»

La Vallée d'Aoste sera l'une des Régions qui participeront, le 16 janvier prochain, à la troisième «Journée Nationale de l'Economie d'Energie» intitulée «Mi illumino d'immenso», promue par le programme radiophonique de Radiodue «Caterpillar». Une décision qui a été prise par le Président de la Région Luciano Caveri et les différents Assessorats (Activités productives, Territoire, Culture, Finances) visant à l'économie d'énergie et à laquelle a aussi adhéré la Commune d'Aoste. Au cours de la soirée du vendredi 16 janvier, l'illumination de tous les châteaux de la Vallée d'Aoste sera éteinte, le chauffage du Palais régional et de tous les Assessorats sera baissé au dessous des 20 degrés de 15 à 19 heures, pendant le temps de midi, les photocopieuses, les lampes, les imprimantes et les ordinateurs seront éteints, les ascenseurs ne devront pas utilisés pour descendre sauf en cas d'extrême nécessité. De plus, l'Administration s'engage aussi à sensibiliser les employés à une plus grande attention quant au gaspillage de papier, invite à partager les voitures avec des collègues et des amis pour aller au travail et à l'usage des moyens transport publics. *«L'initiative «M'illumino di meno»* – a commenté le Président Caveri – *tombe le 16 février, jour de l'anniversaire de l'entrée en vigueur du protocole de Kyoto, j'estime qu'il est significatif de réfléchir sur le thème de l'économie d'énergie dans une période dans laquelle les changements climatiques perceptibles nous poussent à une série d'interrogations. De plus nous, cela nous fait plaisir d'adhérer à cette initiative proposée par une émission intelligente et amusante comme Caterpillar».*

LE CALEPIN par Lucien Caveri www.caveri.it

L'autonomie spéciale est gracile dans ses mécanismes de garantie pour éviter des coups de main qui puissent mettre en discussion les droits acquis. Sa défense - ou plutôt son travail en faveur d'une meilleure capacité d'autogouvernement – pose une obligation d'adhésion à certains points fondamentaux. L'unité n'est point une sorte de slogan abusé, mais une pré-condition qui sauvegarde la Vallée d'Aoste face à l'éventualité, pas du tout éloignée, d'un ensemble d'attaques contre le Statut. Ceux qui sortent de la logique d'une solidarité ample au sein de notre communauté, font du tort à tout le monde, et non pas seulement à eux-mêmes. Et cela devrait-être bien compris par les transfuges ex unionistes, fondateurs de nouvelles formations politiques, qui désormais passent le temps – tout comme se passait pendant la tragédie grecque – à faire le chœur. Quelle que soit la chose que l'on dise ou que l'on fasse, leur prise de position se déclenche, et cela touche toutes les cordes: sarcasme, drame, contestation, moralisme, etc. Avec la présomption, entre autres, d'être les dépositaires de la vérité révélée et d'une sorte de pureté originaire, comme si tout à coup, il n'y avait aucune mémoire de leur passé, de leurs histoires personnelles, politiques ou professionnelles. *Tabula rasa*? Trop facile! Toutefois, puisque trancher les ponts du dialogue c'est du pur masochisme et c'est du profit pour les adversaires qui jubilent de l'existence de ces «repentis» ou «convertis», il serait bien d'avoir quelques points indiscutables, en commençant justement par le Statut. En considération du travail de reforme qui appartiendra à la Convention, il serait bien d'éviter un climat de *Far West* tout comme il serait indispensable de pouvoir amorcer un échange de vues grâce à une action efficace, le plus possible partagée, sur quelques points. Le Statut paye son caractère de base: un Statut octroyé par la Constituante qui n'est pas le produit d'un accord paritaire Vallée d'Aoste - Italie. Et donc modifiable à la discrétion de l'Etat à n'importe quel moment, puisqu'il n'existe pas une norme juridique qui fonde ce principe de pacte que l'on considère vivant sous le profil politique. Deuxièmement, à cause de la non-application de nombreuses parties du Statut, soit par indolence de l'Etat, soit par calcul politique. Troisièmement, qu'il s'agisse de pouvoir ou d'argent, l'attitude de l'Etat est périodiquement menaçante: je vous invite à lire certaines parties du document sur le soi-disant fédéralisme fiscal ou bien les défenses du barreau de l'Etat au sein des contentieux constitutionnels et vous verrez qu'il y en a qui considèrent nos droits comme de la paperasse. Ajoutons à cette liste les fonctionnaires européens qui, en évaluant au préalable quelques lois pour lesquelles nous avons l'obligation de notification, ils exercent des contrôles de mérite qui n'existent même plus dans le droit interne italien, ou qui comportent de façon contradictoire et incohérente, tout comme dans la vicissitude des coupons d'essence. Ce n'est donc pas une question ni de droite ni de gauche. Ce n'est ni de la haine ni de la revanche à l'égard d'un représentant politique plus ou moins sympathique ou puissant. Tout comme ne peuvent pas l'être les légitimes ambitions personnelles et les blessures apportées, de quelque façon, à l'orgueil personnel. Tout comme ni les caprices ni les chantages ne doivent avoir de l'espace. Je sui peut-être un rêveur, mais je crois qu'il existe une frontière suffisamment ample pour permettre d'inclure certains choix pour le futur. Nous devons, comme Mouvement, y travailler afin que la désinformation, les ruses ou les tendances à se poser en victime ne se répandent comme un virus qui génère la division parmi les Valdôtains. Il en va de notre avenir.

Le 7 février à Rome

Pacte anti-pollution : la Vallée d'Aoste parmi les adhérents

La Vallée d'Aoste, ainsi que l'Emilie Romagne, la Lombardie, le Piémont, la Vénétie, les provinces autonomes de Trento et Bozen et du Frioul-Vénétie-Julienne, a souscrit le 7 février dernier à Rome, un pacte anti-pollution pour la prévention et la réduction de la pollution atmosphérique entre les régions du bassin du fleuve Po.

«Il s'agit d'un accord important – a expliqué l'Assesseur au Territoire, à l'Environnement et aux Ouvrages publics Albert Cerise – *parce que pour la première fois toutes les régions du Nord se sont engagées pour résoudre le problème. Le Bassin du Po est une aire qui produit et recueille une grande quantité de pollution, et dans ce sens, pouvoir travailler avec tous les sujets impliqués dans ce processus est une occasion importante».*

L'accord prévoit un plan d'interventions de nature structurelle, ayant pour but d'agir sur les différentes sources d'émission et visant à adopter des limitations progressives de la circulation des véhicules les plus polluants, à réglementer l'usage des combustibles, à adopter des standards d'émission communs pour les activités productives et pour les sources civiles, à approfondir les connaissances sur l'usage des techniques de monitorage.

«Ils s'agit d'éléments que notre région a déjà assimilés dans le Plan de l'air -a conclu Cerise- *récemment approuvé et qui peuvent maintenant compter sur un plus vaste partage mais toujours dans le respect des identités individuelles géographiques. En ce qui concerne le bloc total de la circulation, il est en effet impossible de ne pas tenir compte de la forte vocation touristique de notre Région et des ses particularités géomorphologiques et climatiques».*

Enfin le Président de la Région Luciano Caveri a souligné que «*Nous*

commencerons à réunir les représentants des Organismes locaux et des différentes catégories pour définir ensemble les modalités d'application de l'accord, qui comme établi à l'intérieur du texte signé, prévoit le respect des particularités individuelles de chaque Région. Nous allons donc travailler pour établir les modalités d'application qui tiennent compte des exigences touristiques, climatiques et économiques d'une Région alpine comme la Vallée d'Aoste dans respect de ce qui a été établi dans l'accord».